

ATELIER : ASTRONOMIE

Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation 41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES

2: 02.37.23.12.43 Courriel: ccler.maintenon@free.fr

<u>Site Internet</u>: <u>www.ccler-maintenon.com</u>

ANIMATEURS: Martial MAIGNAN et Patrice JARDIN

Fiche Adhérent 2025-2026

Sexe : □	Féminin / 🗖	Masculin	
NOM :			Prénom :
Adresse	:		
Code Po	ostal		. Ville
Date de	Naissance :		
Télépho	ne : Domicile		Portable :
	Travail .		<u>Courriel</u> :
	Adhésion CCLER	35 €/an	□ réglée leChèque n°
<u>Tarifs</u>	Cotisation Atelier	35 €/an (20 €/an si >14 ans)	□ réglée leChèque n°
	Merci		e fiche, le règlement intérieur et vos règlements eur de l'atelier ou au secrétariat
Droit à	ı l'image		
Je souss	igné(e)		
Demeura	ant		
	e le CCLER à du CCLER.	capter et à exploiter, à	à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des
		re publiées sur le site qu'il sera nécessaire _l	internet. pour promouvoir l'Association.
Fait à			
Le			
« Lu et a	npprouvé »		
Signatur	e		



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation 41, rue René et Jean Lefèvre − 28130 PIERRES

∴ : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon@free.fr

Site Internet: www.ccler-maintenon.com

REGLEMENT INTERIEUR

Atelier ASTRONOMIE: Année 2025-2026

<u>Animateurs</u>	Martial MAIGNAN Patrice JARDIN	≅: 06.51.55.53.74 ≅: 06.98.60.62.14

<u>Iour</u>: **Vendredi** (Observatoire de Boisricheux à Pierres) à partir de 21h00.

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

dhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). Faire un chèque <u>à l'ordre du CCLER</u>	35 €/an
otisation à l'Atelier Astronomie	35 €/an (20 €/an si >14 ans)
<u>'</u> (

Les cotisations restent acquises au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à:

- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).
- A contribuer à l'entretien des deux sites intérieur et extérieur (pelouse, sol des locaux, poubelles des déchets, approvisionnement en eau, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

×	
	e à l'animateur ou au secrétariat)
Je soussigné(e)	
déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de Récréation), concernant l'Atelier ASTRONOMIE pour	lu CCLER (Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de ur l'année 2025-2026.
Date :	Signature: